



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 27 juin 2024

Publié le : 10/07/2024

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole et sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU de la question n° 4 à la question n° 15 incluses.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58.

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 21h53

Étaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 46 incluse), M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 16), M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 16), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n° 6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 18), M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 16), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 15), M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n° 33), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Saïd MECHAI (à compter de la question n° 6), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 4), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Anne VIGNOT (jusqu'à la question n° 4 incluse et à compter de la question n° 16), Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 18 incluse), Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n° 17 et jusqu'à la question n° 46 incluse), **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (à compter de la question n° 5), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n° 30 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n° 46 incluse), **Velesmes-Essarts :** Mme Géraldine LAMBLA, suppléante, **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Étaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** Mme Anne BENEDETTO, Mme Claudine CAULET, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Jean-Hugues ROUX, M. André TERZO, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Brillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT,

Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Torpes** : M. Denis JACQUIN, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Juliette SORLIN

Procurations de vote : **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n° 47), M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Gilles SPICHER (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 17 incluse), M. Cyril DEVESA à Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Olivier GRIMAITRE à M. Frank LAIDIE, Mme Valérie HALLER à M. Benoît CYPRIANI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 15 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Fabienne BRAUCHLI (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 32 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 41), M. Christophe LIME à M. Eloy JARAMAGO, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAI à Mme Marie LAMBERT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 6), M. Yannick POUJET à Mme Frédérique BAEHR, M. Anthony POULIN à M. François BOUSSO, M. Jean-Hugues ROUX à M. Abdel GHEZALI, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Claude VARET à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 32), Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU (à compter de la question n° 5 et jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 19), **Braillans** : M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Dannemarie-Sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET, **Geneuille** : M. Patrick OUDOT à M. Jean-François MENESTRIER, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Emile BOURGEOIS, **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question n° 16 incluse et à compter de la question n° 47), **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (à compter de la question n° 31), **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à Philippe SIMONIN

Délibération n°2024/2024.00229

Rapport n°53 - Assainissement - Convention de prestation pour la réalisation de missions techniques - Avenant n°1 SIVOM de Boussières et avenant n°2 commune de Vieilley

Assainissement - Convention de prestation pour la réalisation de missions techniques - Avenant n°1 SIVOM de Boussières et avenant n°2 commune de Vieilley

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

	Date	Avis
Conseil d'Exploitation de la régie Eau et Assainissement	29/05/2024	Favorable
Bureau	13/06/2024	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2024 et PPIF 2024-2028 Budget annexe eau Budget annexe assainissement « Services extérieurs »	Montant prévu au BP 2024 : Eau : 893 400,00 € Assainissement : 3 816 800,00 € Montant de l'opération : 13 205,37 €

Résumé :

Depuis le 1^{er} janvier 2018, GBM confie à certaines communes et au SIVOM de Boussières, qui l'acceptent, le soin d'assurer les prestations récurrentes en lien avec les domaines de l'eau et de l'assainissement et la gestion des eaux pluviales dans le cadre de conventions de prestations.

Les avenants proposés visent à intégrer des missions :

- en eau potable à réaliser sur la commune de Saint-Vit à la convention avec le SIVOM de Boussières,
- en assainissement à réaliser sur la commune de Venise à la convention avec la commune de Vieilley.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, GBM est gestionnaire de l'ensemble des équipements et biens des services d'eau et d'assainissement. Elle a en charge leur renouvellement, leur exploitation et assure à ce titre l'ensemble des missions d'entretien et de conservation afin de garantir leur bon fonctionnement

Cette activité quotidienne, répartie de manière hétérogène sur le territoire, engendre des interventions nombreuses, de nature, d'importance, d'urgence, de proximité et de fréquence variées et appelle des moyens spécifiques et adaptés.

Plusieurs contrats de délégation de service public s'étant achevés fin 2023/début 2024, les services de la régie se sont vu reprendre l'exploitation d'un certain nombre d'ouvrages.

Les conventions de prestations signées avec les communes en 2018, dont les avenants sont évoqués dans le présent rapport, ont permis de maintenir l'intervention d'agents précédemment en charge des services d'eau ou d'assainissement, de prendre en compte le contexte local, de répondre aux demandes de certaines communes et de rationaliser les coûts en mobilisant les services présents sur place, tout en conservant à GBM son rôle d'autorité organisatrice.

Dans un souci d'efficience, GBM a donc décidé de confier de nouvelles missions d'exploitation et d'entretien au SIVOM de Boussières d'une part et à la commune de Vieilley d'autre part :

- SIVOM de Boussières :

La modification du périmètre d'intervention du SIVOM de Boussières fait suite à l'achèvement du contrat de Délégation de Service Public d'eau potable sur la commune de Saint-Vit.

Les missions consisteront en l'exploitation et l'entretien de la station d'eau potable de Saint-Vit.

- Commune de Vieilley en assainissement à réaliser sur la commune de Venise à la :

La modification du périmètre d'intervention de la commune de Vieilley fait suite à la rupture de la convention de prestations tripartite signée avec la commune de Moncey et la Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB). Elle concernait l'exploitation et l'entretien de la lagune et du poste de relèvement de Venise ainsi que des espaces verts attenants

La commune de Moncey, dont l'employé communal réalisait les missions sur la commune de Moncey, pour le compte de la CCDB, et sur la commune de Venise, pour le compte de GBM, a souhaité mettre un terme à ce conventionnement.

Les prestations concernées sont reprises par la commune de Vieilley

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur l'intégration de missions d'eau potable à réaliser sur la commune de Saint-Vit à la convention existante avec le SIVOM de Boussières,**
- **se prononce favorablement sur l'intégration de missions d'assainissement à réaliser sur la commune de Venise à la convention existante avec la commune de Vieilley,**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer ces avenants.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

**Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Mme Juliette SORLIN
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon



Avenant n°2 à la convention de prestations en eau et en assainissement avec le SIVOM de Boussières

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole représentée par Monsieur Christophe LIME, Vice-Président en exercice, dûment habilitée par délibération du Conseil de Communauté en date du 27 juin 2024,
Ci-dessous dénommée « GBM » d'une part,

Et

Le SIVOM de Boussières, représenté par Monsieur Hugues TRUDET, Président en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil syndical en date du,
Ci-dessous dénommée « le SIVOM » d'autre part,

Préambule

Par délibération du 16 décembre 2021 du Conseil de Communauté, GBM a conventionné pour confier des prestations d'entretien et d'exploitation d'eau et d'assainissement aux services techniques du SIVOM de Boussières, à charge pour GBM d'en assurer le financement.

A cette fin, le SIVOM et GBM conviennent de ce qui suit :

Article 1 - Intégration des missions d'eau potable sur la commune de Saint-Vit aux missions déjà réalisées par le SIVOM

Il est proposé au SIVOM de Boussières, qui l'accepte, de réaliser les missions en eau potable suivantes :

- exploitation et entretien de la station de production et des deux réservoirs de de Saint-Vit,
- entretien des espaces verts de la station de production et des deux réservoirs de de Saint-Vit.

Le SIVOM de Boussières pourra également être amené à poser des clôtures autour de certains ouvrages sur demande de GBM.

Article 2 - Date d'effet et autres clauses

Le présent avenant n°2 prend effet à compter du 1^{er} juillet 2024.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux, à, le

Pour le SIVOM de Boussières,
Le Président,

Hugues TRUDET

Pour Grand Besançon Métropole,
Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président,

Christophe LIME

Annexe 1 - Détail et coûts des interventions confiées au SIVOM de Boussières

Ouvrage	Prestation	Durée (h)	Fréquence	Nbr d'ouvrage	Temps annuel (h)	Remarques
Station de production d'AEP (Boussières)	Contrôle fonctionnement + Test intrusion + Nettoyage + Contrôle ARS	2	52	1	104	
Station de production d'AEP (Routelle)	Contrôle fonctionnement lampes UV + Test intrusion + Nettoyage + Contrôle ARS	0,5	104	1	52	
Station de production d'AEP (Thoraise)	Contrôle fonctionnement + Test intrusion + Nettoyage + Contrôle ARS	1	52	1	52	
Station de production d'AEP (Torpes)	Contrôle fonctionnement + Test intrusion + Nettoyage + Contrôle ARS	0,5	52	1	26	
Station de production d'AEP (Saint-Vit)	Contrôle fonctionnement + Test intrusion + Nettoyage + Contrôle ARS	2	52	1	104	
Réservoir (Boussières Chauv, Boussières Richets, Routelle, Thoraise, Torpes)	Contrôle (bon fonctionnement, niveau, vandalisme, dégâts naturels), prélèvements d'échantillons et apports en laboratoire, mesures hebdomadaires de la turbidité	0,5	52	5	130	Télégestion régie GBM (Routelle, Thoraise, Torpes)
Réservoir (Boussières Papeterie)	Contrôle (bon fonctionnement, niveau, vandalisme, dégâts naturels), prélèvements d'échantillons et apports en laboratoire, mesures hebdomadaires de la turbidité	1	52	1	52	Accès piéton
Réservoirs (Saint-Vit)	Contrôle (bon fonctionnement, niveau, vandalisme, dégâts naturels), prélèvements d'échantillons et apports en laboratoire, mesures hebdomadaires de la turbidité	1	52	2	104	
Réservoir (Boussières Chauv, Boussières Papeterie, Boussières Richets, Routelle, Thoraise, Torpes)	Nettoyage du réservoir	24	1	3	72	
Réservoir (Boussières Chauv, Boussières Papeterie, Boussières Richets)	Nettoyage du réservoir	32	1	3	96	
Réservoirs (Saint-Vit)	Nettoyage du réservoir	7	1	2	14	Cuves 600 m³ et 1200 m³
Réservoir (Boussières Chauv, Boussières Papeterie, Routelle, Thoraise, Torpes)	Entretien espace vert	2	1	5	10	
Réservoir (Boussières Richets)	Entretien espace vert	2	6	1	12	
Réservoirs (Saint-Vit)	Entretien espace vert	2	1	2	4	
Station de production d'AEP Boussières/Thoraise	Entretien espace vert	4	3	1	12	La fréquence est plus importante car le réservoir est situé au centre du village
Station de production d'AEP Routelle	Entretien espace vert	2	2	1	4	
Compteurs (Boussières, Routelle, Thoraise, Torpes, Busy, Rancenay)	Relève	28	2	6	336	
SIVOM	Relevé ponctuel à la demande	0,5	10	1	5	
Divers	Courses, changement ampoule, réparation fenêtre, intervention non prévue...				36	
Astreinte					Selon besoin	
Trajet					78	
Total temps annuel (h)					1 303	
Coût total annuel (euros)*					45 175,01 €	

* Montant heure d'intervention depuis le 1^{er} juillet 2023 : 34,67 €

Commune	Ouvrage	Prestation	Durée (h)	Fréquence	Nbr d'ouvrage	Temps annuel (h)
Boussières, Thoraise, Torpes Dosoux, Torpes Corvé, Torpes Casse, Busy, Larnod Maltourné, Larnod Combars, Vorges-les-Pins, Osselle Ecluse	Postes de relevages	Nettoyage des paniers, poires + gestion des déchets/poubelles	0,25	104	10	260
Boussières	Station d'épuration Boues activées	Vérification du bon fonctionnement électrique, test de décantation, nettoyage dégrilleur, extraction boues si besoin, tenu du cahier d'exploitation, gestion déchets	2	156	1	312
Busy	Station d'épuration Boues activées	Vérification du bon fonctionnement électrique, test de décantation, nettoyage dégrilleur, nettoyage de la cuve dégazage, rinçage clarificateur, extraction boues si besoin, tenu du cahier d'exploitation, gestion déchets, entretien des espaces verts, contrôle pluviomètre, débitmètre, turbidité	16,5	52	1	858
Torpes	Station d'épuration Filtres plantés de roseaux	Vérification du bon fonctionnement électrique, nettoyage dégrilleur, entretien des filtres plantés, tenu du cahier d'exploitation, gestion déchets	1	156	1	156
Torpes	Station d'épuration Disques biologiques	Vérification du bon fonctionnement électrique, nettoyage dégrilleur, nettoyage des bassins, rinçage clarificateur, extraction boues si besoin, tenu du cahier d'exploitation, gestion déchets	1	156	1	156
Routelle	Station d'épuration Lit bactérien	Vérification du bon fonctionnement électrique, nettoyage dégrilleur, nettoyage des bassins et du lit bactérien, tenu du cahier d'exploitation, gestion déchets	2	52	1	104
Osselle	Station d'épuration Lagunage + poste de refoulement	Vérification du bon fonctionnement électrique, nettoyage dégrilleur, entretien des filtres plantés, tenu du cahier d'exploitation, gestion déchets	2	52	1	104
Busy, Torpes Filtres plantés de roseaux, Torpes disques biologiques	Station d'épuration	Entretien espace vert	2	4	3	24
Osselle	Station d'épuration Lagunage + poste de refoulement	Entretien espace vert	6	4	1	24
Routelle	Station d'épuration Lit bactérien	Entretien espace vert Présence d'une haie	32	1	1	32
Routelle	Station d'épuration Lit bactérien-traitement tertiaire	Entretien espace vert	32	1	1	32
Torpes	Station d'épuration Filtres plantés de roseaux	Faucardage roseaux Gestion de l'évacuation par GBM (apport d'une benne à remplir)	32	1	1	32
Busy	Station d'épuration Boues activées	Prélèvement mensuel entrée/sortie STEP	4	24	1	96
	Divers	Divers (courses, changement ampoule, réparation fenêtre, intervention non prévue, réparation grillage...)				120
	Maintenance	Apport des pompes lors de panne, ...				38
	Trajet					182
Total temps annuel (h)						2 530
Coût total annuel (euros)						87 715,10 €

* Montant heure d'intervention depuis le 1^{er} juillet 2023 : 34,67 €

Annexe 2 - Périmètres techniques

Communes	Assainissement	Eau potable
Boussières	1 STEP 1 poste de refoulement	1 station de production AEP 3 réservoirs
Busy	1 STEP 1 poste de refoulement	1 réservoir
Larnod	2 postes de refoulement	Non (sauf réseau)
Osselle	1 STEP + 1 poste de refoulement 1 poste de refoulement	
Rancenay		1 réservoir
Routelle	1 STEP	1 station de production AEP 1 réservoir
Saint-Vit		1 station de production AEP 2 réservoirs
Thoraise	1 poste de refoulement	1 station de production AEP 1 réservoir
Torpes	2 STEP 3 postes de refoulement	1 station de production AEP 1 réservoir
Vorges-les-Pins	1 poste de refoulement	Non (sauf réseau)



Avenant n°1 à la convention de prestations en eau et en assainissement avec la commune de Vieilley

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole représentée par Monsieur Christophe LIME, Vice-Président en exercice, dûment habilitée par délibération du Conseil de Communauté en date du 27 juin 2024,
Ci-dessous dénommée « GBM » d'une part,

Et

La commune de Vieilley, représentée par Monsieur Franck RACLOT, Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil municipal en date du,
Ci-dessous dénommée « la commune » d'autre part,

Préambule

Par délibération du 16 décembre 2021 du Conseil de Communauté, GBM a conventionné pour confier des prestations d'entretien et d'exploitation d'eau et d'assainissement à la commune de Vieilley, à charge pour GBM d'en assurer le financement.

A cette fin, la commune et GBM conviennent de ce qui suit :

Article 1 - Intégration des missions d'assainissement sur la commune de Venise aux missions déjà réalisées par la commune

Il est proposé à la commune de Vieilley, qui l'accepte, de réaliser la mission en assainissement d'exploitation et entretien de la lagune et du poste de relèvement de Venise.

Article 2 - Date d'effet et autres clauses

Le présent avenant n°1 prend effet à compter du 1^{er} juillet 2024.

Les autres dispositions de la convention restent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux, à, le

Pour la commune de Vieilley,
Le Maire,

Pour Grand Besançon Métropole,
Pour la Présidente et par délégation,
Le Vice-Président,

Franck RACLOT

Christophe LIME

Annexe 1 - Détail et coûts des interventions confiées à la commune de Vieilley

Ouvrage	Prestation	Durée (h)	Fréquence	Nbr d'ouvrage	Temps annuel (h)
Stations d'épuration de Vieilley et de Venise Surveillance station	Vérification du bon fonctionnement de la station d'épuration (écoulement des effluents entre les bassins, état des conduites) Tenue du cahier d'exploitation Vérifier l'état du canal et aspect de l'eau épurée en sortie Prévenir GBM s'il y a un problème Accompagnement du prestataire lors de la mise en place du bilan 24h réglementaire	0,51	52	2	52
Station d'épuration de Vieilley et de Venise Entretien courant	Nettoyage du dégrilleur et gestion des déchets Nettoyage du canal Venturi en sortie (fauchage des roseaux) Accompagnement du prestataire pour vidange et nettoyage annuel de l'ouvrage de prétraitement de la station	0,5	52	2	52
Poste de relevage Venise	Nettoyage des paniers et poires de niveau + gestion des déchets Relève des index des pompes Premier diagnostic des pannes électriques, mécaniques, etc. Suivi prestataire lors du nettoyage périodique	0,5	52	1	26
Station d'épuration de Vieilley Entretien des espaces verts	Tonte et élagage des abords, évacuation des déchets verts Désherbage des clôtures	6	4	1	24
Réseau	Nettoyage des regards EU et EP et des cloches sur le domaine voirie. Débouchage des grilles colmatées (feuilles, foin, paille etc...) Petite maçonnerie des grilles, des avaloirs, des tampons... Interventions urgentes sur le réseau ou les équipements : saisine des services de la régie communautaire pour intervention.	Selon besoins			10
Communication	Communication avec usagers / Echanges avec GBM	Selon besoins			20
Total temps annuel (h)					184
Coût total annuel (euros)*					5 413,28 €

* Montant heure d'intervention depuis le 1^{er} juillet 2023 : 29,42 €

Annexe 2 - Périmètres techniques

Communes	Assainissement	Eau potable
Vieilley	1 lagune naturelle	1 réservoir Compteurs de distribution
Venise	1 lagunage 1 poste de relevage	